

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	8 fr.	15 fr.	28 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La paix armée. — Le groupe radical.

Trop souvent, la polémique nous pousse les uns et les autres, de chaque côté du Rhin, à affirmer que les socialistes, antimilitaristes d'un côté de la frontière sont militaristes de l'autre. La vérité, c'est que dans les deux pays, se trouvent de braves gens souhaitant passionnément la paix. Et s'il leur arrive, aux uns et aux autres, par un paradoxe de mots, d'exprimer leur opinion avec violence, c'est qu'ils sont pacifiques, violemment.

Lorsqu'au Reichstag, le député socialiste Scheidmann s'écrie, en parlant des armements : « Par notre faute, le monde entier est obligé d'armer » et que, plus rudement encore, il conclut : « L'Allemagne continue à rester l'agent provocateur », il n'est aucun bon Français qui ne doive convenir qu'il fait preuve de bonne foi et, plus encore, de courage. Des protestations pareilles comptent tout de même. Aussi devons-nous les entendre pour en tirer cette conclusion qu'il n'y a pas à Berlin que des hommes prêts à nous dévorer. D'autant que M. Scheidmann ne saurait passer pour un éternel, ses collègues ayant un temps fait de lui le premier vice-président de l'Assemblée.

Partout, les peuples qu'accablent le lourd fardeau de la paix armée et que menacent les risques d'un conflit, sont excédés de l'insécurité dans laquelle il faut vivre. Au fond de leur cœur, ils ont, avec l'idéal du droit, la simple ambition de vivre en travaillant. Mais on ne les entend pas, ces laborieux. Leur plainte est couverte par les cris des bouffeurs, nationalistes ici, pan-germanistes là-bas, dont l'esprit se permet de visions de fer et de sang. Trop souvent, les gouvernements n'écourent que ces brailleurs. Ah ! si la démocratie pouvait parler, comme elle dirait qu'elle déteste ces jeux, qui nous rongent, qui nous ruinent et qui, sans faire des nations plus grandes, font les peuples plus pauvres.

Le Comité exécutif du parti radical vient d'émettre l'avis qu'il n'y a plus, dans chacune des deux Chambres, qu'un groupe unique de radicaux. Les choses sont déjà ainsi — et fort heureusement — au Sénat. Le Palais-Bourbon compte, au contraire, un groupe radical, un groupe radical-socialiste. Il s'agit de les fondre. Rien de mieux, puisqu'il n'existe en réalité qu'un seul parti radical. Mais ceci fait, on n'aura rien fait qu'une apparence d'ordre, si l'on ne tient la main à ce que ce groupe radical se compose uniquement de radicaux francs et sincères.

Le radicalisme n'est plus qu'une étiquette, dit-on depuis un certain temps. Une fameuse étiquette, faudrait-il ajouter. Car elle a été prise aux dernières élections par une quantité d'ambitieux dont le premier souci était d'arriver. Ce bon pavillon les conduisit au Capitole, où ils digèrent présentement, en montrant de la rage à l'égard de ceux qui menacent leur quiétude en voulant les contraindre à l'action. Agir, pourquoi faire ? Ne sont-ils pas élus. A lui seul, cet événement doit combler d'aise la démocratie. Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre. Les faux radicaux mangent ; ils n'imaginent pas qu'on puisse souhaiter autre chose.

La première préoccupation du parti radical doit être de se donner un programme minimum. Quiconque n'acceptera pas ce programme, ne devrait pas recevoir l'investiture du parti. Ce qui ne l'empêcherait pas, en présence d'un candidat réactionnaire par exemple, de soutenir un républicain modéré. Nul ne prétend, en effet, que toute la République soit dans le radicalisme. Mais il ne peut pas y avoir de radicalisme en dehors du parti radical. Il faut donc ramasser les forces au lieu de les disperser et imposer une discipline telle qu'on se sente en présence d'une armée et non d'une cohue.

A L'ÉTRANGER

Le Conflit balkanique.

La guerre n'est pas officiellement déclarée, mais de grandes batailles se livrent dans les Balkans. Tandis que les diplomates continuent à échanger des notes, les Bulgares, par leurs représentants dans les capitales balkaniques, toujours à leurs postes, proposent d'arrêter les hostilités, alors que les bulletins de victoires des Serbes et des Grecs encouragent ceux-ci dans leur élan à récupérer les positions que les Bulgares leur avaient d'abord enlevées.

D'après les nouvelles qui parviennent de Belgrade et d'Athènes, on ne songerait pas, dans les capitales, à opérer des reprises sur les Bulgares au-delà de ce qui avait dû être évacué à la suite des combats du 29 au 30, mais il est cependant à craindre que les états-majors ne profitent de l'occasion pour prendre les positions stratégiques qui, dans les régions contestées, leur paraissent les plus avantageuses.

Dans ces conditions, il est difficile de prévoir le développement que peut prendre la guerre de fait actuellement déchaînée.

L'intervention imminente de la Roumanie rend la situation encore plus embrouillée, et la diplomatie s'épuise en de vains efforts pour remettre de l'ordre dans une situation qui, de jour en jour, devient plus inextricable.

Le départ pour Pétersbourg de M. Danef est ajourné ; celui de M. Pachitch est devenu problématique, surtout depuis que la Skoupchtina a déclaré qu'elle considérerait la guerre comme ouverte.

M. Venizelos met à son voyage des conditions que la Bulgarie ne paraît pas en disposition d'accepter. L'arbitrage russe devient incertain, aussi bien que l'arbitrage des six puissances qu'on a cru à un moment donné, devoir lui être substitué.

D'autre part, les démarches collectives des puissances sont gênées par l'abstention de l'Autriche, qui persiste à prendre des initiatives isolées ; elle paraît même assister avec une certaine satisfaction au gâchis actuel, dont elle attend l'affaiblissement des royaumes balkaniques qui, depuis les victoires des alliés semble être le véritable objet de sa politique.

LE FURETEUR.

LA CARTE A PAYER

Un vieux paysan de l'Est me disait l'autre jour : Je donnerai, s'il le faut, pendant trois ans mes fils à la caserne, mais je donne la carte à payer aux favorisés de la fortune. J'en ai que mon champ, ma femme, mes enfants. Je veux bien que mes fils aillent à la caserne pendant les années que le Parlement fixera, mais vraiment, je ne puis pas payer les nouveaux armements. Mon héritage est surchargé d'impôts. Je verse au fisc 33 % de mon revenu. J'acquiesce jusqu'au dernier centime, les droits de succession. Je ne puis pas dissimuler un pré, mon petit bois, ou mon hébergement. Je n'ai point comme les riches, des titres au porteur qu'on ne déclare pas. C'est moi qui depuis des temps supporte la charge la plus lourde de l'impôt direct. Je suis taillable et corvéable à merci, comme jadis. Cette fois, j'ai dit à mon député qu'il ferait une mauvaise action s'il ne votait pas un impôt progressif et global sur le revenu, pour gager les dépenses militaires.

Ainsi parla le vieux paysan. Il a raison. Vendredi matin, M. Louis Barthou, en réponse à M. Jaurès, a affirmé que le gouvernement se conformerait à la volonté de la Chambre et qu'il demanderait à la richesse acquise la nécessaire contribution pour assurer la mise en état de la défense nationale.

Nous avons pris acte de ces déclarations et de cet engagement du Président du Conseil.

Nous espérons bien qu'avant les vacances — lesquelles viendront

nous délasser probablement à l'époque des vendanges — le Cabinet nous apportera la formule d'impôt sur le revenu que toute la Chambre est prête à voter.

Car, sans nul doute, il est au Parlement une grande majorité pour imposer les gros revenus et la fortune, afin de faire face aux nouvelles dépenses militaires. La Droite, elle-même, prise soudain d'un beau zèle, a applaudi les paroles de M. Louis Barthou. Les députés du centre ont joint leur adhésion à celle des représentants des partis de l'Action libérale. Ce fut, vendredi, comme une matinée du 4 août. Nos collègues conservateurs semblaient abandonner leurs idées hostiles contre la réforme fiscale et sacrifier sur l'autel de la patrie les intérêts des classes privilégiées.

J'enregistrerais avec une joie seraine cette conversion si je n'avais lu, aujourd'hui même, dans quelques journaux très réactionnaires, des articles qui m'inquiètent un peu. Certes, je reconnais que ces journaux, acceptent en principe l'idée d'une contribution spéciale sur la fortune, mais ils font sur ce mode de fiscalité les plus expresses réserves. Si l'on frappe la richesse, imprime une feuille modérée, ne va-t-on pas, par incidence, frapper le peuple, les petites gens, les consommateurs et même l'ouvrier et le paysan. Prenez garde, dit l'autre, vous allez ruiner ce pays. C'est à y regarder de près, dit un troisième. On discutera, conclut un quatrième. Tiens ! mais alors ce joyeux empressément à accepter la nécessaire imposition de la richesse qui m'avait ravi vendredi matin, ne serait donc pas définitif.

Je ne veux pas le croire. Je crois au patriotisme de la classe aisée, à son intelligence de la politique et je ne veux pas supposer que son acceptation des charges militaires soit à court terme. Qu'elle prenne garde. La formule de l'impôt sur les gros revenus est lancée dans le pays. Elle est acquise définitivement dans les masses populaires. Le pays français exige que les classes privilégiées fassent les mêmes sacrifices qu'en Allemagne.

Le sort en est jeté. Il faut l'accepter. Sinon les lendemains seraient redoutables.

Georges PONSOT,
Député du Jura.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 juillet (matin)

PRÉSIDENCE DE M. LEBRUN
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet tendant à l'extension aux maladies professionnelles de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

M. Barthe propose d'instituer des commissions mixtes départementales. Les 6 premiers chapitres du projet sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire.

M. Lannes de Montebello combat le projet de MM. Boncour-Messimy. Il dit que d'après ce contre-projet l'armée sur le pied de guerre, comprendrait trop de réservistes, et il ne croit pas que même une période supplémentaire de 23 jours suffirait pour donner l'instruction nécessaire aux réservistes.

M. Messimy soutient son contre-projet qui fixe à 30 mois la durée du service militaire ; l'effectif des troupes de couverture est de 125.000 hommes ; grâce à son contre-projet ces 125.000 hommes seraient mobilisables d'un bout de l'année à l'autre. L'orateur propose un renforcement de 120.000 hommes soit 215.000 hommes en 48 heures.

Il préconise la conscription arabe et le recrutement des troupes sénégalaises et affirme qu'il n'y a pas nécessité

à garder pendant 3 ans les troupes sous les drapeaux.

M. Barthou combat le contre-projet et pose la question de confiance.

Le contre-projet Boncour-Messimy est rejeté par 312 voix contre 266.

Séance du 4 juillet

Dans la séance du matin, la Chambre a continué la discussion de la loi militaire.

M. Treignier développe son contre-projet qui divise le contingent annuel en deux parties.

Combattu par le gouvernement, le contre-projet est rejeté par 325 voix contre 238.

La discussion du contre-projet de M. Hesse est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion des interpellations concernant les perquisitions ordonnées par le Gouvernement à la suite des incidents militaires.

MM. Sixte-Quenin, Jaurès, protestent contre ces perquisitions ; M. Barthou répond aux interpellateurs et la suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

La réponse de M. Barthou est longuement applaudie et la Chambre par 347 voix contre 167 ordonne l'affichage du discours du Président du Conseil.

SÉNAT

Séance du 3 juillet 1913.

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat adopte, sans débat, le projet voté par la Chambre relatif à la nomination anticipée au grade de sous-lieutenant des élèves de Saint-Cyr entrés à cette école en 1911 et en 1912.

M. Ferdinand Dreyfus a la parole sur le projet de loi relatif à l'assistance aux familles nombreuses.

Il demande le vote d'un amendement instituant la formation de comités de patronage et de contrôle pour que la répartition des secours soit faite de la façon la plus judicieuse.

L'amendement est voté ainsi que l'ensemble du projet de loi.

Le Sénat discute le projet de loi relatif à la liquidation des Congrégations.

M. Regismanset expose l'économie du projet.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 4 juillet

Le Sénat vote l'ensemble du projet sur le warrant-hôtelier, puis reprend la discussion du projet relatif à la liquidation des congrégations.

Le texte du Sénat est voté par 191 voix contre 88.

Et la séance est levée.

LA CHANSON

Stances sur l'Émancipation de la femme

Déplacements et Villégiatures

I

Manants, voici le soleil
Qui rigole au ciel vermeil,
L'été vers nous se cavale :
Aussi dès le trente Juin,
Les gens chics, les gens rupins,
Ne font que penser à malles.

II

Les mondaines dès ce jour,
Cherchent la Plage d'amour
Pour tremper dans l'onde amère
Tous les soirs leur haut séant.
Elles sont de l'Océan
Les Élégantes Plagiaires.

III

Les Cocotes de Paris,
S'envolent dès le Grand-Prix
Pour soigner leur surmenage.
Dans un petit trou pas cher,
Elles vont se mettre au vert
Rêvant de gras pâturages.

IV

Ministres et sénateurs,
Députés, Parlementeurs
Qu'ont esquiné les séances,
Vont filer comme des dards,
Vers leurs homes campagnards
Dès les prochaines vacances.

V
L'élégant Paul Deschanel,
Ripolinisé, tout miel
S'enfuit vers quelque grève.
Jean Jaurès à Saint-Malo
Se rend haranguer les flots
Pour qu'ils se mettent en grève.

VI

Drumont très rébarbatif
Cinglera vers Villejuif,
Prendre des forces nouvelles.
Et Myrens très épaissi
Ira soigner sa vessie
Sur le Plateau de Gravelle.

VII

Le sublime Edmond Rostand
Embété par l'Océan,
De Camba sa résidence,
Viendra tout droit à Pantin.
Son été d'la Saint-Martin,
Lui vaudra la Renaissance.

VIII

De Fouquières va filer
Vers New-York pour Tangoler,
Pouri de chic, d'élégance ;
Les Américains sérieux.
Diront : « Que veut cet oiseau,
Cet oiseau qui vient de France ».

IX

Chacun suivant ses moyens,
Cherche son bain quotidien,
Ou sa cure laxative.
Et seul le cultivateur,
Ne prend qu'un bain de sueur,
Dans ses terres qu'il cultive.

X

Cos fortes chaleurs d'été,
Dissolvent l'activité.
La suffragette elle-même,
Cesse de tout saboter.
Et l'on ne peut qu'exalter,
L'Émancipation d'la femme.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Au Maroc

Assassinat d'un Français à Tanger

Un jeune Français qui se promenait dans la banlieue, a été trouvé assassiné à deux milles de la ville.

La section française de police parcourt le pays afin d'obtenir des renseignements au sujet des assassins.

On déclare que cet assassinat n'a pas de caractère politique. C'est un acte de vengeance d'un domestique rifain.

Le retour des généraux Bailloud et Girardot

Le général Bailloud, chargé d'une mission dans l'extrême-sud algérien, et le général Girardot, commandant la colonne d'occupation sur les confins algéro-marocains, sont de retour en France.

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni mercredi soir, sous la présidence de M. Bouffandeau. Il a examiné la situation créée par la fondation récente, à la Chambre, du groupe intitulé : « Entente démocratique et sociale », et qui avait déclaré vouloir se soustraire à toute influence d'organisation.

On a du reste enregistré la démission de plusieurs membres du nouveau groupe, parmi lesquels nous citons MM. René Besnard, Chenal, Deloncle, Leboucq, etc.

Finalement, après des discours de MM. Franklin-Bouillon, Duménil, Lagasse, Bonnet, président de la Fédération de la Seine, le groupe a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Comité invite les parlementaires adhérents au parti à substituer aux groupes actuels, avant la fin des vacances parlementaires, le groupe des adhérents au parti radical ou tout autre groupement parlementaire, c'est-à-dire à fonder un groupe unique de sénateurs et de députés adhérents au parti, qui remplacerait les groupes actuels. »

Le Comité a ensuite voté une motion affirmant à nouveau l'impossibilité pour tout parlementaire

d'être affilié au groupe de l'entente démocratique et sociale. D'autre part, le Comité a décidé que, dans le prochain Congrès qui se tiendra à Pau, devront être fixées définitivement les règles du parti.

Un attentat contre le roi d'Espagne

Le roi arrivait jeudi matin à Madrid, pour présider le Conseil des ministres, en automobile, lorsque, au moment où la voiture franchissait la porte principale du palais royal, un individu suspect s'élança derrière le véhicule.

Aussitôt arrêté par un agent de police, l'individu a été conduit à la préfecture.

Le roi gagna ses appartements sans s'être aperçu de l'incident.

L'individu se nomme Paul Fernandez ; il avait dans ses poches, de nombreux morceaux de verre.

Le Conflit Balkanique

Des renseignements de source officielle disent que la bataille sanglante commença le 1^{er} juillet à l'aurore sur toute la ligne Retki-Boukvi-Zletovo-Kotchana-Istip-Ljubouten, a duré toute la journée.

Les Bulgares exécutèrent une offensive énergique qui fut repoussée par les troupes serbes sur tout le front, par une contre-attaque des plus énergiques. Les Bulgares se retirèrent poussés vivement par les Serbes, vers Kotchana et Istip. Il y a eu plusieurs attaques à la baïonnette dans lesquelles les 6^e, 10^e et 11^e régiments serbes ont montré la plus grande bravoure.

L'ennemi a été décimé par la nouvelle artillerie de gros calibre.

La division de Choumadia, dans les rangs de laquelle le prince héritier Alexandre a passé toute la journée dans une attaque à la baïonnette, a enlevé à l'ennemi dix pièces de campagne et plusieurs caissons et fait prisonnière une compagnie ennemie.

Les autres troupes ont également fait des prisonniers. Les Bulgares déclarent qu'on a lu aux troupes bulgares, avant-hier, une proclamation du roi Ferdinand, par laquelle on déclarait la guerre à la Serbie et à la Grèce.

Offensive grecque

Suivant une information, les Bulgares ont tenté une attaque contre les positions grecques à Langaza. L'artillerie grecque a obligé les Bulgares à battre en retraite.

Les Grecs ont marché en avant. On dit qu'ils ont pris Zilkich.

La guerre serait déclarée

Le Conseil des ministres tenu à Belgrade, sous la présidence du roi, a dû, selon toutes probabilités, décider de déclarer la guerre à la Bulgarie.

La Roumanie mobilise

Une note officielle déclare que la Roumanie attend pour mobiliser d'avoir constaté, en tenant compte de la politique officielle des alliés, que la guerre a de fait éclaté entre eux, même s'il n'y a pas de déclaration formelle de guerre. Elle oppose aux informations de presse concernant un prochain changement de ministère un démenti formel.

Petites Nouvelles

M. Donat, instituteur à Couffou-leux, vient de démentir qu'il était sous le coup de poursuites pour être affilié à un Syndicat.

— Le grand-prix de poésie, de la valeur de 4.000 fr., décerné par l'Académie Française, a été attribué à M. Edmond Porcher, procureur de la République à Loudun, pour son poème : « Le Rouet d'Omphale ».

— Le conseil de guerre de Nancy, a condamné à quatre ans de prison le soldat Lucien Barrès, du 169^e d'infanterie, qui, rentrant dans sa chambrée, au fort de Villers-le-Sec, avait crié : « A bas la

loi de trois ans ! » puis avait chanté l'« Internationale » et proféré des outrages et menaces à l'égard des gradés qui tentaient de le ramener au calme.

Le cadavre de Mme veuve Fritch, née Schnez, âgée de trente-deux ans, professeur de piano, a été trouvé dans la chambre que la jeune femme occupait dans un grand hôtel le Marseille. Le médecin, appelé, a constaté que Mme Fritch a succombé aux suites de piqûres de morphine.

CAUSERIE

HENRI ROCHEFORT

Naguère, la mort d'Henri Rochefort eût été un événement politique. Elle eût marqué une date sociale. Des milliers de citoyens eussent pleuré en lui un ami, un maître, un champion, un exemple ! Il serait absurde de prétendre que sa disparition, survenant aujourd'hui, soit négligeable ou risquée de passer inaperçue. Le nom de l'homme était demeuré trop populaire, les syllabes qui le composaient trop familières à trois ou quatre générations pour qu'on n'évoquât pas, en cette heure, la figure pittoresque que surmontait le toupet légendaire.

Mais la nouvelle de cette disparition n'a causé qu'un mouvement de curiosité et qu'un appel de souvenirs : c'est une personnalité très parisienne qui s'efface. On pouvait souhaiter au fondateur de la « Lanterne », au membre du gouvernement de la Défense Nationale, au député de la Commune, au socialiste blanquiste, au prosaïque du boulangisme une place plus profonde dans la reconnaissance de ses contemporains.

La faute en est sans doute à ces vingt dernières années qui ont transformé Henri Rochefort. Son rôle politique achevé, on s'aperçut qu'il n'avait été qu'un pamphlétaire. Le mot qui mérite d'être gravé sur sa tombe est le mot : *polémiste*. Il résume, à lui seul, son talent étincelant, sa verve mousseuse, son ardeur joyeuse, son esprit endiablé, comme il excuse l'exagération de ses emportements, l'excès injuste de ses attaques, ni indulgence, ni libéralisme. Ni tolérance, ni ménagements. Mais un torrent quotidien de trouvailles irrésistibles, de réflexions décisives, de drôleries imagées.

Rochefort tua l'Empire pour inaugurer la République qu'il accabla, quarante années durant, de ses sarcasmes. La carrière fut un vivant illogisme. Qu'importe ? Il fut un amuseur sans égal. On ne pesait pas ses convictions ; on admirait son esprit. On pouvait être blessé par les flèches qu'il décochait contre les hommes et les institutions les plus respectables. On ne lui en gardait pas rancune, car on riait.

Maître journaliste, avocat de causes, souvent détestables, il trouva cependant le moyen d'honorer sa profession par la persévérance d'un labeur éclatant. Les socialistes l'avaient, depuis longtemps, désavoué. Les républicains s'étaient séparés de lui. Les autres affectaient d'oublier ses anciens péchés. Mais les journalistes pourraient répondre au suprême appel et faire une escorte d'honneur autour de la dépouille d'un homme qui fut le plus illustre de leurs. Ce journaliste étourdissant n'aura été, en somme, à travers toutes les tribulations de sa carrière romanesque, qu'un journaliste. Cette constatation suffirait à la survivance de son nom.

M. L.

CHRONIQUE LOCALE

Les 3 ans

Après le rejet du contre-projet Boncour-Messimy, on peut dire que la loi de trois ans est virtuellement votée. Il n'y a plus qu'à s'incliner et les générations qui poussent doivent en prendre leur parti.

Mais c'est un sacrifice bien lourd demandé au pays et il est regrettable que le projet Boncour-Messimy — le service de 30 mois — n'ait pas été pris en considération.

Tous les députés républicains ont reconnu la nécessité de répondre aux armements formidables que prépare l'Allemagne, mais ils voulaient également concilier les intérêts des populations avec la nécessité de se tenir prêt à toute éventualité.

La majorité de la Chambre a refusé toute conciliation et elle a proclamé indispensable l'effort demandé par le Gouvernement pour assurer la défense nationale.

Que certains détails modifient la loi, que des congés plus nombreux soient accordés aux hommes de troupes, durant leurs trois années de services, c'est tout ce que par des amendements, on peut espérer.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : le pays manifesterait un vif mécontentement, protesterait avec énergie, si comme déjà on l'annonce, la loi de 3 ans comportait des exceptions, des faveurs, des privilèges.

Il est question dans le projet de l'Etat-major du renvoi d'une catégorie d'hommes avant l'expiration de leur service.

Il ne faudrait pas que cette catégorie soit toujours composée des mêmes éléments et que ce soit toujours les pauvres bougres qui restent au port d'armes pendant 3 ans.

La discussion prochaine des articles de la loi militaire nous édifiera très probablement sur les sentiments des partisans des 3 ans quand ils voteront le prolongement du service.

Le régime des dépenses qui jadis était acquis à leurs enfants leur plaît beaucoup : le service obligatoire et égal pour tous tel qu'il était avec la loi de 2 ans ou de 30 mois ne les enchante pas, car l'obligation, l'égalité dans les charges militaires, à leur avis, c'est bon pour le peuple.

Non, qu'on ne s'y trompe point. S'il est vrai que la loi de 3 ans est d'une nécessité incontestable, ainsi que l'affirme le Gouvernement, pour parer au danger d'une invasion brusquée de l'Allemagne, il n'y a qu'à s'incliner.

Mais si elle ne doit aboutir qu'à créer, dans quelques mois, les catégories de privilèges qui existaient avec les régimes de 7, 5 ou 3 ans, alors ce serait un jeu de dupes et les partisans de la loi militaire auraient bien mal agi en repoussant le contre-projet Boncour-Messimy, qui en assurant le renforcement des troupes de couverture, garantissait la défense du pays en même temps qu'il imposait à tous les citoyens l'obligation, l'égalité dans le service militaire.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Delachanal tendant à ce que des commissions scolaires cantonales remplacent les commissions scolaires municipales ; nos députés ont voté *contre*.

L'amendement a été repoussé par 391 voix contre 157.

Sur l'article 1^{er} du projet de loi concernant la fréquentation des écoles et la défense de l'école laïque, nos députés ont voté *contre*.

Sur la prise en considération du contre-projet de MM. Messimy et Paul Boncour au projet de loi concernant la durée du service dans l'armée active, nos députés ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.
Contre : M. de Monzie.

La Chambre a repoussé le contre-projet par 312 voix contre 266.

Elections cantonales

La date des élections cantonales (Conseil général et Conseil d'arrondissement) est fixée au 3 août 1913.

M. de Monzie à Bordeaux

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, accompagné de son chef de cabinet, arrivera à Bordeaux dimanche matin, à 7 heures.

A midi, M. de Monzie déjeunera chez M. Estorgue, administrateur de la marine, et présidera, le soir, dans la salle des Loges maçonniques, rue Ségallier, le banquet des Syndicats réunis.

Dans la journée, M. de Monzie recevra les délégations de la Chambre de commerce, des inscrits maritimes, de la Fédération maritime, les membres des bureaux des diverses organisations syndicales du port, etc.

M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande rentrera à Paris, dimanche soir, par l'express de 10 h. 30.

Conseil d'Etat

Par arrêté du 28 juin 1912, le conseil de préfecture du département du Lot a annulé les élections municipales, qui ont eu lieu le 5 mai 1912, dans la commune de Valprionde.

Cet arrêté, déferé au Conseil d'Etat, vient d'être annulé.

Les opérations électorales du 5 mai dans la commune de Valprionde, sont déclarées valables.

La Fête du Régiment

Dans notre dernier numéro, nous avons mentionné que le 7^e célébrait sa fête annuelle du régiment, fête qui, l'an dernier surtout, obtint un si vif succès auprès de la population cadurcienne.

La fête de jeudi qui avait débuté mercredi soir par une retraite aux flambeaux, ainsi que nous l'avons mentionné, a obtenu un très vif succès, déclare notre excellent confrère de la *Dépêche*.

Comme lui, nous nous en félicitons, mais comme lui nous ne pouvons rendre compte de cette fête, puisque comme lui et probablement comme tous nos confrères, nous n'avons pas été invités à y assister.

Aussi bien, le public n'y assistait pas non plus, cette fête ayant lieu un jour de semaine, et dans la journée, alors que la population est occupée qui dans les champs, qui dans les ateliers, qui dans les bureaux.

Voudrait-on éloigner, contrairement à ce qui se passait les années précédentes, de la fête du 7^e la population cadurcienne si sympathique.

L. B.

Récompenses

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification de 20 francs à deux courageux citoyens MM. Bouygues Jean-Pierre et Sarroy Célestin, qui ont porté secours à une personne en danger de se noyer dans le Lot.

Nos félicitations à ces courageux citoyens.

Pour Olivier de Magny

4^e LISTE

MM.

Bouyssou	1 fr.
Mlle Brunet, modes	1
Hippolyte, garçon de café	0 50
Castelnau, garçon de café	0 50
Molinié, commis des Postes	1
Galibert	0 25
Castanié, à Arcambal	0 25
Georges Martin, avocat	5
Selves, nég. en chaussures	1
Luc, Marcelin, entrepreneur	1
Brunet, instituteur	3
Labie, receveur de l'Hospice	3
Syndicat d'Initiative	20
Mlle Odette Roques	1
Mlle Imbert, Euphrasie	5
Palame, bibliothécaire	3
Toulouse, architecte	10
Castaing	0 50
Castaing, Henri	0 50
Soulages	0 50
Puech, agent d'assurances	5
Mlle Nadal	2
Bro, conseiller municipal	5
Bro, pour un anonyme	10
Vayssié, insp. d'Académie	5
Dulac, liquoriste	3
Comte d'Armagnac	5
Labry, professeur de Lettres	5
Besse, François, avocat	10
Carlin, conducteur des P. et C.	5
Marre, avocat	5
Pol Neveux, inspecteur général des Bibliothèques	5
Grimal, président du Tribunal Civil	20
Leschi, proviseur du Lycée	10
Lampson	0 15
Vidal, conducteur des P. et C.	1
Chanoine Albe	2
Mlle Roger, professeur au collège de Jeunes filles	2
Mlle Dufour, professeur au collège de Jeunes filles	2
Total	160 15

P. T. T.

Dans la liste des candidates admises en qualité de dames employées des P. T. T. à la suite de l'examen du 22 mai 1913, nous relevons le nom de Mlle Goudeau, candidate du Lot qui a été reçue avec le numéro 40.

EN QUERCY

NOS FUTURES VACANCES

Dans quelques semaines, la période des vacances et des villégiatures va s'ouvrir pour nos compatriotes de la capitale ; déjà, chacun de se demander, vers quel lieu il dirigera ses pas. Les plus fortunés, iront à la mer, à la montagne ; les plus modestes, les plus nombreux, iront demander à l'air pur du pays natal, la reconstruction de leur santé ébranlée. Pendant des semaines et des mois, les trains à prix-réduits, emporteront, vers le Quercy et le Midi, des milliers et des milliers de voyageurs et touristes. Nos chemins et nos routes prendront une animation inaccoutumée ; les trop rares hôtels et auberges renommés feront des affaires.

Bien souvent, nous avons pensé aux avantages, que pourraient retirer nos campagnes méridionales de cette venue de citoyens des Trains Bonnet et Coula, de cette foule d'excursionnistes ou touristes étrangers qui, sous l'heureuse impulsion du syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy, ont voulu connaître les beautés naturelles et archéologiques de notre beau pays.

Avec tous ceux que ne laisse pas indifférents, l'avenir du Quercy, nous avons pensé que le nombre de ces voyageurs augmenterait sans cesse, si nos compatriotes cultivateurs ou petits propriétaires, se décidaient, au prix de minimes sacrifices, à réserver, aux visiteurs, une ou deux pièces propres, claires, bien aérées, telles que nous les décrirait si excel-

lemment, il y a quelques jours, dans le *Lot à Paris*, notre ami, M. Cocula.

Combien de Parisiens, combien de nos compatriotes, petits commerçants, employés, petits rentiers, qui ne peuvent se résoudre à envoyer leur femme et leurs enfants à l'hôtel, en raison du prix souvent trop élevé du séjour ou de la promiscuité gênante qui en résulte et qui, cependant, n'hésiteraient pas à les envoyer, dans une ferme, au milieu des champs, à proximité de fortes bourgades où il serait toujours facile de s'approvisionner, de tout ce qu'on ne saurait trouver sur place.

D'autres l'ont dit avant nous ; cette vie tranquille, au sein de la nature, loin des foules énervantes et malsaines, ne constituerait-elle pas la meilleure des cures morales et physiques ? Ce rapprochement du citadin et du paysan, ne serait-il pas profitable à tous les deux ? Ne serait-il pas, pour l'originaire du Quercy, une saine évocation du passé et une salubre invitation, à venir terminer ses jours dans ce milieu simple et hospitalier ?

Nos compatriotes, de là-bas, se plaignent souvent de la mévente de leurs produits. Il y a quelques jours, le dévoué conservateur de la Société d'Agriculture du Lot, M. Girma, m'écrivait : « En pensant au chiffre élevé de quercynois, que la nécessité ou d'autres causes diverses, a jeté à Paris, je me suis quelquefois demandé s'il ne serait pas possible, pour nos agriculteurs, de profiter de ce grand nombre de déracinés, de notre pays, pour chercher à faire, ce que les Auvergnats font depuis longtemps. L'Auvergnat de Paris, achète, ou tâche d'acheter, les denrées fournies par son pays. Beaucoup de beurres du Cantal, de salaisons, etc., sont achetés par la colonie auvergnate de Paris.

« Ne serait-il pas possible, à l'agriculteur du Lot, d'écouler aux compatriotes qui habitent Paris, une grande partie de ses principaux produits, vins, fruits, volailles, etc... »

« Ne pourriez-vous étudier cette intéressante question ?... »

Le séjour des citadins dans nos campagnes du Quercy, constitue à nos yeux, un des plus importants remèdes contre la mévente. A la belle saison, logés, nourris dans les fermes, bien placés pour apprécier les produits naturels de la terre, leur premier soin, rentrés à la ville, ne serait-il pas de continuer à s'approvisionner auprès de ceux de nos compatriotes producteurs, dont ils n'auraient eu qu'à se louer pendant leur séjour aux champs. Autant de débouchés directs, sans intermédiaires, pour les produits du sol, autant de sources certaines de bénéfices pour nos cultivateurs.

L'échange des bons offices, matériels et moraux, entre la famille urbaine et la famille rurale, — écrivait naguère un éminent économiste, — est la source d'amitiés solides, donnant plus de force à la Nation. » Il appartient à nos Syndicats d'Initiative, Sociétés d'Agriculture, Sociétés d'originaux de province, de favoriser ce rapprochement, qui peut marquer un arrêt dans la désertion des campagnes.

Comment favoriser ce rapprochement ? Par la création, dans chaque ferme ou maison paysanne de moyenne importance, de la chambre de l'hôte, destinée aux touristes et aux citadins. C'est au Touring-Club de France qu'appartient l'honneur d'avoir mené la première campagne, en faveur de la chambre de l'hôte.

Dans un intéressant article paru récemment, son distingué Président s'exprimait ainsi :

« Dans tout logis de paysan, même de modique aisance, on peut trouver, ou aménager une chambre assez vaste, pour au besoin, loger deux personnes étrangères à la maisonnée, laquelle devra être claire, propre, bien

aérée. Ce sera la chambre de l'hôte... »

« Ce coin de logis campagnard, le paysan le mettra à la disposition du citadin qui viendra y passer quelques jours de vacances, du touriste, que séduira l'idée d'une halte d'un jour ou deux, à la ferme.

« Logement et nourriture seront offerts pour une faible redevance quotidienne.

« Pas de cuisine spéciale pour les hôtes ; les repas seront ceux qu'on fait chez le paysan de condition moyenne : soupe aux choux, porc tiré du saloir, poisson pris à la rivière, gibier du bois voisin, légumes du jardin, laitage, œufs ; les plats et les boissons du pays, avec parfois les dimanches ou jours de fêtes, la volaille rôtie, le lapin sauté et aussi le dessert venu, selon la saison, du verger, du fruitier ou de l'armoire aux conserves de ménage... »

« En échange de la chambre propre et gaie, de la table simple et saine, de l'accueil cordial, les hôtes successifs laisseront à la ferme, bon an, mal an, une somme rondelette de bénéfices.

RASCOUILLE.

(A suivre.)

Lycée Gambetta

Vous apprenons que M. Raoul Labry, professeur de 1^{er} au lycée Gambetta, est nommé en la même qualité au lycée de Toulouse.

Nous félicitons très sincèrement M. Labry de l'avancement si mérité qu'il obtient, mais il nous semblerait que lui dire combien seront vifs les regrets qu'éprouveront de son départ ses nombreux amis de Cahors.

Au *Journal du Lot*, notamment, ces regrets seront plus vivement sincères, mais nous espérons bien que malgré l'éloignement de M. Labry, la collaboration si appréciée du distingué professeur nous sera continuée.

Nous adressons à M. Labry nos chaleureuses félicitations.

L. B.

Combattants de 1870-71

La remise de la médaille commémorative de 1870 aura lieu à Cahors l'occasion de la fête du 14 Juillet.

Après la revue du 7^e de ligne et les décorations distribuées à ce régiment, le Commandant Panouze remettra les médailles aux combattants de l'arrondissement de Cahors munis de leur diplôme ainsi qu'à ceux qui, ne l'ayant pas encore reçu, seront porteurs d'une pièce justifiant leurs droits à cette décoration.

La réunion aura lieu à 9 heures au plus tard, à droite du monument Gambetta.

Après les décorations, les combattants défilent derrière le régiment. Tous les anciens, déjà décorés, et les sections des vétérans des armées de terre et de mer sont invités à prendre part à cette réunion militaire et patriotique.

Les sections défilent avec leur drapeau et seront conduites par leurs anciens gradés et leurs présidents. Le défilé aura lieu devant les autorités civiles et militaires.

Les membres de l'Association des officiers de complément sont priés de vouloir bien assister, en tenue, à la revue, ainsi qu'à la cérémonie de la remise des médailles. — Réunion devant l'Hôtel de ville à 8 h. 1/2.

PANOUZE,

Commandant en retraite,
Officier de la Légion d'Honneur.

Aviron cadurcien

A la suite d'un défi porté par l'Aviron Cadurcien à l'Aviron Agenais, un match en outrigé à 4 rameurs aura lieu le jour du 14 juillet à Cahors. Le match se courra en 2 manches, 3 s'il y a lieu.

Nous espérons que la jeune équipe

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XVI

La demande.

En entendant la porte s'ouvrir, le général releva sa tête qui se penchait machinalement vers la poitrine.

Un sourire bienveillant apparut sur ses lèvres...

Une étincelle presque joyeuse brilla dans son regard.

Il quitta son fauteuil avec plus d'aisance qu'on n'aurait pu le supposer en voyant ses membres affaiblis, et il se dirigea du côté des visiteurs en leur disant avec une cordialité pleine de franchise et d'expansion :

— Soyez les bienvenus, messieurs...

Puis il tendit successivement la main à Marcel et à Raoul, et, s'adressant à ce dernier, il ajouta avec un nouveau sourire :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence France.

— Vous qui êtes jeune, mon cher enfant, prêtez votre bras au vieillard. Raoul, avec le respectueux et tendre empressément d'un fils pour son père, mena le général à son fauteuil.

Georges et Marcel prirent des sièges et se placèrent en face du comte.

M. de Simeuse resta debout à côté de lui, la main gauche appuyée sur la table d'ébène que surchargeaient des journaux et des livres, des atlas et des parchemins.

Pendant quelques secondes un silence profond régna dans la bibliothèque. Marcel fut le premier à rompre ce silence.

— Général, dit-il, le but de notre visite de ce matin n'est pas seulement le désir de vous présenter nos respects et de rendre nos devoirs à ces dames. Je dois encore m'acquitter vis-à-vis de vous de la démarche la plus importante qu'il m'ait été donné de remplir dans toute ma vie...

Les regards de M. de Presles exprimèrent une curiosité sympathique.

— Quelle que soit cette démarche, murmura-t-il, vous savez que je crois pouvoir lui prédire à l'avance le plus complet succès, car mon désir de vous être agréable n'a pas de bornes...

Marcel saisit la main du vieillard, la pressa entre les siennes, et il l'aurait portée à ses lèvres si, par un faible mouvement de résistance, M. de Presles ne s'y fût opposé.

Marcel continua :

— Voici le comte Raoul de Simeuse, mon fils d'adoption et mon fils d'affection. Vous le connaissez depuis assez longtemps, général, pour avoir pu le juger et l'apprécier. Tout ce qui constitue l'homme d'honneur et de cœur, le loyal gentilhomme, se trouve réuni en lui, je m'en porte garant... Sa noblesse remonte d'une manière authentique et incontestable au douzième siècle ; il compte parmi ses ancêtres deux maréchaux de France et deux gouverneurs de province ; il est allié aux maisons duciales et princières des Latour-du-Pic et des Salves-Barry. Voilà pour sa naissance. Quant à la fortune, il possède dès aujourd'hui quatre vingt mille livres de rentes, car tout ce qui m'appartient lui appartient aussi. Maintenant que je vous ai dit cela, général, il ne me reste plus qu'une chose à ajouter. Raoul de Simeuse aime de toutes les forces de son cœur et de son âme votre chère et charmante Blanche, et j'ai l'honneur de vous demander pour lui la main de cette adorable jeune fille.

Le sourire bienveillant et d'heureux augure dont nous avons constaté déjà la présence ne disparaissait point des lèvres du vieillard, tandis que Marcel parlait ainsi.

— Ainsi donc, mon enfant, murmura-t-il en s'adressant à Raoul, ainsi donc vous aimez ma douce et jolie Blanche, la joie de ma maison, le rayonnement de ma vieillesse. C'est

fort bien fait à vous et cela me prouve que vous êtes un garçon de bons sens en même temps qu'un garçon de bon goût. S'il faut être franc, cher Raoul, je vous avouerai que l'âge n'a pas tellement affaibli mes yeux qu'ils ne sachent plus rien distinguer de ce qui se passe autour de moi, et je dois convenir entre nous que je me doutais bien un peu de cet amour-là.

— Mais alors, monsieur le comte, s'écria Raoul avec feu en mettant un genou en terre devant le vieillard et en saisissant ses deux mains qu'il couvrit de baisers, mais alors, puisque sachant cela vous n'éleviez point une infranchissable barrière entre Blanche et ma tendresse, c'est que vous approuviez cette tendresse. C'est que vous consentiez à faire de moi votre fils !

— N'allons pas trop vite, répliqua le général, dont l'esprit n'avait jamais été plus parfaitement et plus complètement lucide qu'en ce moment, n'allons pas trop vite, c'est le meilleur moyen de ne jamais se voir forcé de retourner en arrière.

— Monsieur le comte, balbutia Raoul, que voulez-vous dire ? Vos paroles de tout à l'heure poussaient ma joie jusqu'au délire. Celles d'à présent m'épouvantaient.

— Et vous avez tort de vous effrayer, mon cher fils. Depuis que je vous connais je vous aime et je vous estime. Plus d'une fois, en marchant

dans les allées du parc, appuyé d'un côté sur vous et de l'autre sur Blanche, je me suis dit tout bas, en vous regardant l'un et l'autre : *Voilà mes deux enfants*.

— S'il en est ainsi, reprit impétueusement Raoul dont l'effroi disparaissait pour céder de nouveau la place à la joie, s'il en est ainsi, je suis le plus heureux des hommes et vous me donnez Mademoiselle Blanche...

— Eh ! dit M. de Presles en riant, voici justement l'endroit qu'il faut passer au pas et que vous franchissez au galop. Au nom du ciel modérez votre fougue volcanique. Oui, je vous donnerai Blanche, oui, je vous la donnerai avec confiance et avec bonheur. Mais il est un autre consentement que le mien qu'il faut obtenir et sans lequel ma propre parole ne serait point un engagement suffisant.

— Celui de Blanche elle-même, peut-être ? s'écria Raoul.

— Oh ! celui-là, fit M. de Presles, je sais bien que vous l'avez... je parle du consentement de mon autre fille, de Diane...

Une vive expression d'inquiétude se peignit sur le visage du jeune homme, Marcel et Georges parurent étonnés.

— Je comprends à merveille, général, dit M. de Labardès, que madame votre fille doit être consultée officiellement en tout ceci, et qu'il est indispensable de lui communiquer notre demande avant de nous donner une

réponse officielle. Mais le mot *consentement*, que vous venez d'employer, ne va-t-il pas un peu au-delà de votre pensée ? Madame Herbert n'étant que la sœur de Blanche ne saurait prétendre aux droits d'une mère. N'est-ce pas aussi votre avis, Georges ?

— Entièrement, répondit le mari de Diane.

— Ce n'est pas le mien, répliqua M. de Presles. Oh ! je sais à merveille que vous avez raison légalement, mais la loi n'a rien à voir dans un intérieur comme le nôtre. Diane a remplacé la mère que ma pauvre Blanche a perdue, je prétends que Diane ait les droits qu'aurait eu Madame de Presles, si Madame de Presles vivait encore. Je vous répète donc que mon consentement est absolument subordonné à celui de ma fille, et que d'elle seule maintenant dépend l'union de Raoul et de Blanche.

Le général remarqua l'évidente consternation qui se peignait sur le visage et dans l'attitude du fils adoptif de Marcel.

— Mais qu'avez-vous donc, Raoul ? ajouta-t-il vivement. A vous voir, on croirait que vous doutez de la bienveillance de Diane à votre égard ; j'espère cependant qu'il n'en est rien.

— Malheureusement, monsieur le comte, balbutia Raoul, j'ai bien des raisons de supposer que madame Herbert ne me voit pas d'un œil favorable.

(A suivre.)

Cadurcienne fera bonne figure et que la victoire lui reviendra, quoique la lutte sera très chaude, car si Cahors est arrivé 1^{er} à Libourne sur 7 partants, Agen a battu le 11 juin dans un match semblable l'équipe « l'Emulation Nautique » de Toulouse.

Le parcours se fera sur 2.000 m. en ligne droite, l'arrivée sera en face le garage de l'Aviron, le départ à 2.000 m. en amont. La 1^{re} manche aura lieu à 4 h. 1/2 précises, la 2^e, 5 h. 1/2, la 3^e s'il y a lieu à 6 h. 1/2.

Les coureurs agenais seront défendus par MM. Clément, Lane, Nègre, Castan, barreur Couty; maillot rouge cerclé rouge.

Les coureurs cadurciens par MM. Desprats, Bonave, Hébrard, Gagnayre, barreur St-Martin.

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi 8 juillet 1913, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du Jour :

Admission de nouveaux membres.
Fête du 14 Juillet.
Questions diverses.

Syndicat de défense des intérêts économiques du Lot

Une réunion générale des membres du syndicat, aura lieu le dimanche 6 juillet 1913, à trois heures de l'après-midi à la mairie de Cahors.

Ordre du jour :

Exposé des résultats obtenus par le syndicat.
Modifications aux statuts.
Questions diverses.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 6 au 13 juillet

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 6 juillet. — Lauzès-du-Lot.
Mardi 7. — Castelnau, Marmiac.
Mercredi 8. — Les Junies.
Jeudi 9. — Sauzet.
Vendredi 10. — Castelfranc.
Samedi 11. — Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 6 juillet. — Lentillac (Figeac), St-Céré.
Mercredi 8. — Lacapelle-Marival.
Vendredi 10. — Cajarc, Latronquièrre.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 6 juillet. — Cressensac, Dégagnac, Milhac.
Mercredi 8. — Cazillac.
Vendredi 10. — Thérac.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 6 JUILLET 1913
Allegro Militaire Clérence
Si j'étais Roi (Ouverture) Adam
Vénétia (Valse) Désormes
François les Bas bleus (F^o) Bernicat
London-Polka O. Métro
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Etat civil de la ville de Cahors

Du 28 juin au 5 juillet 1913
NAISSANCES

Henry Simone-Augustine, rue Brives, 31.
Baillagou André-Louis, rue de la Halle, 11.
Malgoire Georges-Abel-Hilaire, à la Maternité.
Peyrat Georges-Jean, rue de l'Hôtel de Ville, 1.
Conté Pierre, Impasse Dunoyer, 1.
Lalba Jeanne-Emilie, rue Labarre, 36.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Miquel Paul, chauffeur et Marie-Louise Fourgous, cuisinière.
Bos Henri, facteur-télégraphiste et Dablanc Hugues-Marie-Joséphine, couturière.
Cassas Jean-Antoine, sergent-fourrier au 7^{me} de ligne, et Croissant Jeanne-Florence, cuisinière.
Layssac Marius-Charles, mécanicien et Juge Marguerite, s. p.

MARIAGE

Girma Louis, cultivateur, et Sarrot Marie-Louise, reboiseuse.

DÉCÈS

Stelzer Auguste, agent de transports, 41 ans, hôpital-hospice.
Andréa François, menuisier, 78 ans, hôpital-hospice.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Vétérans. — Dimanche prochain, à 14 heures, à la mairie, réunion des membres de la 1035^e des Vétérans des armées de terre et de mer.

Calvignac

Syndicat des producteurs de fraises. — Les membres de l'Association syndicale des producteurs de fraises de Calvignac se réuniront en assemblée générale dimanche prochain, à sept heures du matin.

Luzech

Ecole primaire supérieure de garçons. — Beau succès à l'examen du Brevet élémentaire qui vient d'avoir lieu : sept élèves reçus sur huit présentés.

Ce sont les jeunes Augustin Baune, de Luzech; Henri Bertrand, de St-Germain; Marcel Dabaux, de Luzech; Fernand Guilhem, de Saillac; Gaston Marabelle, de Flaugnac; Léon Michel, de St-Vincent et Raymond Vaysse, de Catus.

L'an dernier, pour le même diplôme, sept élèves furent reçus surnuméraires.

Toutes nos félicitations pour le bon travail fourni par maîtres et élèves.

Albas

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences est arrivé mercredi matin au Souleilla. Au moment où Madame Rollan causait avec son mari qui conduisait une faucheuse, elle fut prise par les dents de la machine qui lui scièrent un talon et lui firent une profonde entaille au mollet de l'autre jambe. Le docteur appelé à la hâte constata que l'accident n'était pas aussi grave qu'on l'avait cru tout d'abord. La victime en sera quitte avec quelques jours de repos.

Service de la gare et service postal. — Depuis quelques jours la correspondance du chemin de fer pour Parnac est modifiée pour le train du matin.

L'omnibus qui partait d'Albas à 7 h. 10 ne part plus qu'à 7 h. 40.

La distribution du 2^e courrier est aussi retardée de demi-heure. L'omnibus sur Castelfranc chargé du service postal n'arrive qu'à 9 h. 1/2.

Puy-l'Evêque

Probité. — Le jour de la foire de Puy-l'Evêque, M. Maury, commis principal des contributions indirectes à Puy-l'Evêque, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de déclarer à la mairie. Il le tient à la disposition de son propriétaire.

Nos félicitations.

Prayssac

Enquête. — Dimanche 6 juillet, M. Rouma, maire et conseiller général du canton de Puy-l'Evêque, se rendra à la mairie, en qualité de commissaire-enquêteur, pour entendre les électeurs au sujet de la suppression des deux sectionnements de la commune.

Les réclamations seront portées devant M. le commissaire-enquêteur le matin de neuf heures à midi et le soir de 2 à 6 heures.

Tous les électeurs de la commune pourront donner leur avis.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Société de pisciculture. — La Société de pisciculture « pros pisce » de Cajarc, a, dans sa dernière réunion, décidé d'avancer au dimanche 20 juillet le concours de pêche à la ligne primitivement fixé au 27 courant, par suite de la présence dans nos murs d'un régiment d'artillerie de Toulouse, qui est annoncée pour cette dernière date.

Bagnac

Foire du 4 juillet. — A cause des travaux de la fenaison, la foire du 3 juillet a été peu importante. Il s'est traité néanmoins de bonnes affaires. Mêmes cours sur les bœufs d'attelage et d'élevage. Les veaux et moutons gras étaient payés de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo.

Figeac

Boulangerie coopérative. — Les membres de cette société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain 6 juillet, à quatre heures du soir dans une salle de l'hôtel de Ville.

Remonte. — Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac a procédé mercredi à l'achat de chevaux pour l'armée.

Sur près de 140 sujets présentés, 5 seulement ont été acceptés, aux prix de 1.350 à 1.450 fr.

Cette parcimonie a déçu à bon nombre de propriétaires éleveurs, qui se sont dit, avec juste raison, que ce n'est pas ainsi le moyen de favoriser l'élevage.

Médaille de 1870. — Nous rappelons à tous les intéressés de la commune de Figeac qui ont en leur possession le diplôme qu'ils doivent sans le moindre retard, se faire inscrire au secrétariat de la mairie.

Fons

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative du bureau de bienfaisance se réunira dimanche prochain, 6 juillet, à 8 heures, pour dresser et voter les budgets.

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche, 6 juillet, à 14 heures, pour examiner et voter les budgets.

Simple question. — Un receveur ruraliste, serait-ce celui de notre commune, est-il tenu, par les règlements en vigueur dans l'administration des indirectes, d'être constamment et suffisamment approvisionné de timbres-poste et timbres-retraite, de façon à être en mesure de donner satisfaction aux intéressés ?

Dans l'affirmative, nous serions très reconnaissants à M. Qui-de-Droit si des ordres sévères étaient donnés.

Thémines

Accident. — Notre ami Antonin Brunet, déchargeait un tombereau lorsque tout à coup le véhicule bascula en entraînant dans sa chute.

Le médecin a constaté à l'hôpital de fortes contusions qui nécessitent un long repos.

Nos souhaits de prompt guérison.

Mayrinac-Lentour

Tournées du receveur municipal. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Delpech, receveur municipal, percepteur d'Autoire est autorisé à effectuer dans cette commune que quatre tournées trimestrielles (mars, juin, septembre et décembre).

Il est spécifié que cette autorisation accordée avec l'assentiment du conseil municipal, est subordonnée à l'absence de toute protestation justifiée des contribuables.

Mouvement de la population. — L'examen des Registres de l'Etat civil donne un total de cinq naissances, quatre mariages, six décès, pour le premier semestre 1913. La population communale continue toujours à diminuer.

Saint-Céré

Abattoir. — Il a été abattu pendant le mois de juin, 4 bœufs, 89 veaux, 19 moutons, 29 agneaux et 8 porcs.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Générosité. — Mme veuve Lagasso vient de verser au bureau de bienfaisance de notre ville une somme de 500 fr., en reconnaissance de ce que la municipalité a donné à une rue le nom de son regretté mari.

Au nom des pauvres, merci.

Gramat

Postes et télégraphes. — Le courrier postal Gramat-Thémines fera, dorénavant, la levée de la boîte aux lettres du chef-lieu d'Issendouls, à quatre heures du soir.

Chronique vinicole

L'art de faire des vins meilleurs et de bonne conservation

Les vins défectueux sont d'un écoulement difficile; leur abondance provoque un encombrement du marché qui est une cause de l'abaissement des cours. Les bons vins sont au contraire recherchés avec prime et le viticulteur peut les conserver en cave pour les vendre au moment propice s'il est certain que le vin est à l'abri des maladies et altérations diverses.

Ce n'est pas en abandonnant la vendange ou les moûts à la fermentation naturelle que l'on peut réussir. Ce procédé, empirique et primitif, a vécu et nous voulons indiquer brièvement les procédés modernes de vinification en honneur à l'heure actuelle, permettant d'obtenir des vins fins et bouquetés, solides et brillants, résistants aux altérations de toute nature.

Ces moyens sont au surplus à la portée du petit comme du grand producteur. Moyennant une contribution des plus réduites, ils permettent au viticulteur intelligent de tirer le meilleur parti possible de sa récolte. Nous voulons parler du sulfitage et du levurage de la vendange et des moûts.

Sulfitage. — L'acide sulfureux ajouté aux moûts, antiseptise et pasteurise ceux-ci pendant un temps plus ou moins long. Les levures elliptiques naturelles y résistent le mieux et se développent les premières et, en occupant rapidement tout le champ, anéantissent les autres microbes, germes de mauvaise fermentation ou de maladie. Comme première conséquence de cette sélection, il y a augmentation du degré alcoolique de 1/2 degré en moyenne, due à une meilleure utilisation du sucre des raisins.

L'action chimique de l'acide sulfureux sur les constituants du moût de raisins se manifeste par une augmentation de l'extrait sec (2 à 3 gr. par litre). La coloration des vins rouges est avivée et plus intense. Il y a augmentation du corps et de l'acidité fixe, réduction de l'acidité volatile qui caractérise les fermentations défectueuses. Enfin les vins sulfités sont clairs, brillants et de bonne conservation.

Dans les vins blancs, l'effet est encore plus marqué; il les met à l'abri du jaunissement et leur donne plus de fraîcheur, de fruité, de finesse et de moelleux.

Les œnologues les plus qualifiés : Roos, Bouffard, Jacquemin, Mathieu, Astruc, Vincent, Sémichon, Andrieu, etc., sont d'accord pour reconnaître

les heureux effets du sulfitage simple, ou mieux accompagné du levurage.

Ces résultats ne sont toutefois pas obtenus avec tous les produits à base d'acide sulfureux. Si le viticulteur veut éviter tout tatonnement dans le choix et tout mécompte, il n'a qu'à faire usage du Bio-Sulfite Jacquemin. Le Bio-Sulfite est une solution nutritive sulfitée, brevetée S. G. D., à base de glycérophosphate d'ammoniaque et d'acide sulfureux purs. Son emploi est formellement autorisé par le Service de la Répression des Fraudes; il est facile et peu coûteux. Le Bio-Sulfite présente l'avantage de remplacer à lui seul le sulfitage et le phosphatage, et l'on connaît l'utilité de cette dernière opération pour assurer la bonne nutrition des levures et la bonne marche des fermentations. Toutefois le glycérophosphate d'ammoniaque contenu dans le bio-sulfite est infiniment supérieur au phosphate d'ammoniaque, tant au point de vue biologique qu'au point de vue de l'augmentation de la qualité du vin. En 1912, un million d'hectolitres de vin ont été vitiifiés avec le Bio-Sulfite et très notablement améliorés. Pas un viticulteur n'a constaté de maladies et en particulier de casse, malgré la tendance des vins de 1912 à cette maladie: le vin n'a ni dureté, ni amertume.

Le Bio-Sulfite peut être appliqué seul ou conjointement avec le levurage. Dans ce dernier cas, la fermentation est conduite scientifiquement et c'est à cette méthode qu'il convient de donner la préférence.

Levurage avec levures pures sélectionnées. — Le levurage consiste à ensemercer la vendange ou les moûts avec une culture de levures pures, sélectionnées parmi les meilleures races des grands crus. Il y a donc là un autre élément d'amélioration que celui fourni par l'acide sulfureux qui n'opère qu'une sélection plus ou moins parfaite parmi les levures autochtones. On introduit dans le vin des levures de grand cru en activité bourgeonnante. Grâce à une rapide prolifération, elles deviennent si nombreuses qu'elles impriment au produit de la fermentation quelques-unes des qualités de finesse et de bouquet du cru d'origine. Grâce à leur pouvoir alcoolisateur qui est généralement recherché — sauf pour les levures de vins doux ou liquoreux — elles donnent des fermentations rapides et complètes, avec augmentation du degré alcoolique et du bouquet ainsi qu'une clarification accélérée. L'emploi des levures se traduit par la production de faibles quantités de lies. Elles masquent de façon très accentuée le bouquet des vins d'hybrides au point de donner un défoaxage à peu près complet.

On conçoit cependant que les levures employées seules dans les pays chauds ne doivent donner qu'un demi-résultat, car la fermentation est alors aussi en partie l'œuvre des levures spontanées.

Il faut, pour opérer rationnellement, sulfiter d'abord avec le Bio-Sulfite pour anesthésier pendant un temps suffisant les germes contenus dans le moût, et levurer immédiatement après avec des levures pures, sélectionnées, actives, habituées si possible à l'acide sulfureux.

A quelles levures doit-on donner la préférence ?

Il faut recourir aux cultures en milieux liquides.

Sur le désir exprimé par les viticulteurs trop occupés au moment des vendanges pour surveiller la préparation des levains M. Jacquemin, l'œnologue bien connu, dont les premières publications scientifiques sur les levures datent de 1888, a fait entreprendre des recherches dans ses laboratoires de Malzéville près Nancy, et il en est résulté la découverte d'une nouvelle forme pratique de levures qui s'applique à toutes les races.

Les « Multilevures-Jacquemin » — tel est leur nom — ont une activité quatre fois plus grande que celle de toutes les anciennes levures sélectionnées, et s'emploient sans aucune préparation, en les mélangeant simplement à la vendange, car elles contiennent environ 190 milliards de cellules en pleine activité par litre, ce qui assure un très large ensemencement et une rapide fermentation sous l'influence de la race choisie.

Ces « Multilevures » se développent dans un jus très riche en principes nutritifs assimilables; elles restent actives et conservent toutes leurs qualités pendant plusieurs semaines après leur sortie du laboratoire de l'Institut La Claire.

La question d'ensemencement de la vendange dans des conditions réellement sérieuses, sans préparation de levain, est donc entièrement résolue pour la première fois par les « Multilevures-Jacquemin » qui sont une forme de levures sélectionnées conservant aux ferments de vin toutes leurs qualités alcoolisatrices et autres.

En résumé, nous conseillons de sulfiter les vendanges ou les moûts avec le Bio-Sulfite, meilleur auxiliaire d'une bonne vinification, et de les ensemercer avec les Multilevures.

L'utilité de cette double méthode est devenue classique. Citons à ce sujet l'article paru dans la Revue de Viticulture du 13 février 1913, page 227, sous le titre « Vinification par Sulfitage ». L'auteur M. A. Bouffard, professeur d'œnologie à l'Ecole Nationale

d'Agriculture de Montpellier, parlant du levurage et du sulfitage, écrit :

« Ces deux traitements, en se prêtant un mutuel appui, et en se complétant, constituent dans leur ensemble, une méthode de vinification des plus remarquables. »

M. Jacquemin, Directeur de l'Institut de Recherches Scientifiques et Industrielles à Malzéville, près Nancy, se fera un plaisir d'envoyer gratuitement aux personnes qui lui en feront la demande toutes brochures et documents concernant le Bio-Sulfite et les Multilevures et la meilleure façon d'en faire usage.

L'on pourra également se procurer tous ces documents à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge où M. Garnal, correspondant de l'Institut La Claire, se fera un plaisir de donner tous les renseignements concernant les vendanges et la vinification.

Paul GARNAL
Pharmacien de 1^{re} classe
Inspecteur des pharmacies.

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse.

Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité.

Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.



Ceintures Ventrières pour les déplacements des organes de la femme.

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen. C'est un spectacle triste de voir des gens atteints de hernies parfois très volumineuses qui glissent sous les bandages et qui grossissent démesurément.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ? Cela ne doit plus être; je vais même plus loin, je dis que cela ne doit pas être.

Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste M. GLASER, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas le voir et essayer ?

Les appareils de M. GLASER sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux; ils se portent jour et nuit sans gêne, sans ressort et sans sous-cuisse; ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici du reste une preuve :

Monsieur Glaser,

Je souffrais d'une hernie volumineuse qui n'avait jamais été maintenue, lorsque j'eus l'heureuse idée d'aller vous trouver à Cahors. Depuis ce jour j'ai porté votre appareil qui m'a permis de travailler sans gêne et sans fatigues. Après un usage de quelques mois j'ai constaté ma guérison et vous en suis reconnaissant. Je vous autorise à faire connaître cette belle guérison.

GISBERT Louis,

A Ste-Alauzie par Castelnau (Lot).

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre, puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir voir M. GLASER de 8 h. matin à 4 h. du soir à :

Aubin, le 6 juillet, hôtel Banes.

à Capdenac, le 7, hôtel de France, Fournier.

à Décazeville, le 8, hôtel de la Poste.

à Cransac, le 9, hôtel du Vélodrome, Albagnac.

à Villefranche-de-R., le 10, hôtel du Grand Soleil.

à Gramat, le 11, hôtel de Bordeaux, Doderay.

à Cahors, le 12, hôtel de l'Europe.

à Figeac, le 15, hôtel des Voyageurs, Villa.

à St-Céré, le 16, hôtel des Voyageurs, Molinié.

à Vayrac, le 17, hôtel Delmon-Germain.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38 à Paris.

LIRE LA QUINZAINE AUTOMOBILE

c'est se tenir au courant de tout ce qui concerne l'Automobilisme, l'Aviation, la Navigation, l'Aéronautique, le Cyclisme, les Sports et les Industries annexes.

LA PLUS COMPLÈTE ET LA MOINS CHÈRE
DES REVUES SPÉCIALES
BI-MENSUELLE: 16 à 32 pages

France, un an : 40 fr. Etranger : 45 fr.
Direction : 18, avenue Carnot, PARIS
Spécimen contre 0 fr. 50

Si vous êtes pâle, anémique, si vous ne sentez ni force ni énergie, si vous n'avez pas d'appétit, prenez des Piliules Suisses. Appétit et forces reviennent vite.

ETUDE

DE
M^e MALET
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par M^e MALET notaire à Cahors le 27 juin 1913 M. Edouard LAPORTE, restaurateur demeurant à Cahors rue St-James, a cédé à titre de dation en paiement à sa femme, séparée de biens, Madame Julie dite Catherine PRADAL, demeurant avec lui, le fonds de commerce de restaurant que M. et Madame LAPORTE exploitaient à Cahors rue St-James, le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, le matériel servant à l'exploitation, les marchandises qui se trouvent en magasin et le droit au bail des lieux où le dit fonds est exploité.

Les oppositions seront reçues en l'étude du dit M^e MALET, notaire.

Pour premier avis :

MALET,

Notaire.

Applications générales de l'Électricité
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence
ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX
Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 - Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 37

A LOUER
DE SUITE
DÉBIT de TABAC
AVEC FONDS D'ÉPICERIE
S'adresser à M. RAMÈS
7, rue Brive, CAHORS

PAR
CORRESPONDANCE
A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER :

Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 Juillet.

Notre marché demeure faible et complètement inactif. Les avis des places étrangères sont défavorables.

La Rente française s'inscrit à 83,55.

Les fonds d'Etats étrangers restent lourds. L'Extérieure espagnole, ex-coupon, termine à 86,95, l'Italien, ex-coupon à 94,40, le Turc, à 83,40 et le Serbe ex-coupon, à 77.

Le Russe 3 0/0 1891, ex-coupon est à 71,80, le 1896 à 70,75, le 5 0/0 1906 à 101,80, le 4 1/2 1909 à 99 et le Consolidé ex-coupon, à 89,25.

Nos Etablissements de Crédit sont hésitants. La Banque de Paris cote 4702, le Comptoir d'Escompte 1040 et le Crédit Lyonnais 1610.

Dans le groupe des chemins français, l'Est fait 870 et le Lyon

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Judi 3 Juillet 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.853			0,83	0,80	0,70
Vaches.....	616	734	33	0,78	0,72	0,68
Taureaux.....	225			0,74	0,70	0,65
Veaux.....	1.904	1.670	102	1,08	1,02	0,98
Moutons.....	9.694	11.812	856	1,03	1,00	0,96
Porcs.....	4.164	2.713		0,70	0,68	0,66

OBSERVATIONS. — Vente lente sur les bœufs et moutons, plus facile sur les veaux et porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, du Lot et de la Corrèze pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Limoges le jeudi 10 juillet à 18 heures 22.

Il desservira les stations comprises entre :

Chalus, Saillat-Chassenon, Limoges, Bellac, Lathus, Le Dorat, St-Sulpice-Laurière, St-Sébastien, Felletin, Guéret, Bourgneuf, Veilleville, Eymoutiers.

Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu le mercredi 16 juillet à 23 heures 02.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris)

De Chalus, Rochechouart, Saillat-

Chassenon, St-Ouen, Bellac, Eymoutiers, Limoges, Lathus, Magnac-Laval, Le Dorat, Felletin, Busseau-d'Ahun, Guéret, Bourgneuf, Veilleville, St-Sébastien et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points. 2^e classe 27 francs; 3^e classe 18 francs.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 18 heures.

Facilités de circulation accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque

du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Saincaize; Tours à Châteaurox; Tours à Port-de-Piles; Port-de-Piles à Argenton; Châteaurox et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Fête Nationale du 14 Juillet

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 3 au dernier train du vendredi 18 juillet les billets *Aller et Retour* ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^{os} 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

Les Châteaux de Touraine en Automobile

(Circuits au départ de Tours et de Blois)

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours, pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre, les deux circuits

automobiles ci-après, avec un voyage chaque jour sur chaque circuit :

a) Tours, Loches, Montrésor, Mont-Richard, Chenonceaux, Amboise, Tours.

b) Tours, Montbazou, Azay-le-Rideau, Villandry, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours.

PRIX

Circuit A : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 23 fr. 50; autres voyageurs, 26 fr.

Circuit B : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 19 fr. 50; autres voyageurs, 22 fr.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai d'Orsay moyennant paiement d'une taxe de location de un franc par place.

Un service automobile analogue fonctionne déjà quotidiennement au départ de Blois et comporte le circuit suivant :

Blois, Forêt-de-Russy, Château de Cheverny, forêt de Boulogne, Chambord, Blois.

Prix 8 fr. par personne (Service indépendant de la Compagnie, indiqué à titre de simple renseignement).

(1) Billets aller et retour (individuels et de famille), billets circulaires, cartes et billets d'excursions comportant sur le réseau d'Orléans, un trajet d'au moins 250 kilomètres et ayant Tours comme destination ou donnant la faculté de s'y arrêter.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au lendemain du jour de leur délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

Représentants demandés partout pour le placement de levures sélectionnées indispensables aux Viticulteurs. S'adr. à G. César BOSS, Besançon (Doubs).

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales

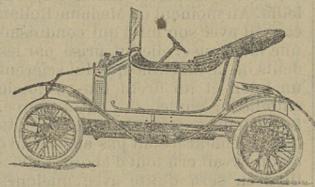
8, RUE FÉNELON, en face la Halle Consultations de 9 à 6 heures

CHAUFFEURS

Connaissez-vous

LES NOUVEAUTÉS 1913?

C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.



Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

Etude de M^e Pierre HUARD, Avoué Licencié à Cahors, 41, Boulevard Gambetta et 14, rue Fondue-Haute Successeur de M^{es} Camille SAUTET et Léon TALOU

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot

D'UNE USINE A CHAUX ET CEMENTS

Dite USINE d'ANGÉLY

Située au lieu de ce nom, commune de Cahors, avec ses dépendances

L'adjudication aura lieu le **Mardi vingt-neuf Juillet mil neuf cent treize**, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice à Cahors, devant Magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-neuf avril mil neuf cent treize, enregistré et signifié tant à avoué qu'à parties.

Et aux requête, poursuites et diligences de Madame Thirza-Cécile-Jeanne CHAPAT, sans profession, veuve de M. Georges-Henri DAIRIC, domiciliée à Cahors, ci-devant rue du Lycée n^o 48 et actuellement, même ville, Boulevard Gambetta, n^o 85,

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Pierre HUARD, demeurant dite ville, Boulevard Gambetta, n^o 41,

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Charles-Eugène DAIRIC, agent d'assurances, demeurant à Béziers, cité Delmas, n^o 5, pris au nom et comme me subrogé-tuteur du mineur Jean-Charles DAIRIC, issu du mariage de Madame Thirza-Cécile-Jeanne CHAPAT, avec feu M. Georges-Henri DAIRIC, domicilié avec sa mère, faisant fonction de tuteur *ad hoc* du dit mineur à cause de l'op-

position d'intérêts existant entre ce dernier et la demanderesse, sa tutrice légale, nommée à ces fonctions qu'il a acceptées par délibération du conseil de famille du dit mineur tenue sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton Nord de Cahors, le neuf février mil neuf cent treize, enregistrée, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e CHATONET, demeurant, dite ville.

2^o Monsieur Abel BILLON, directeur de l'usine à gaz, demeurant à Cahors, pris au nom et comme curateur au ventre de l'enfant à naître du mariage de Madame Thirza-Cécile-Jeanne CHAPAT, avec feu M. Georges-Henri DAIRIC, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées par délibération du conseil de famille du dit enfant à naître, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton Nord de Cahors le sept avril mil neuf cent treize, enregistrée. Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors M^e HUARD, demeurant, dite ville.

Et encore en présence ou lui dûment appelé de :
Monsieur Charles CHAPAT,

ingénieur, Directeur de l'Usine à Gaz de Marmande, domicilié dite ville, pris au nom et comme me subrogé-tuteur *ad hoc* du mineur Jean-Charles DAIRIC, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées par délibération du conseil de famille du dit mineur tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton Nord de Cahors, le sept avril mil neuf cent treize, enregistrée.

Il sera procédé le mardi vingt-neuf juillet mil neuf cent treize, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice à Cahors, devant Magistrat commis à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Une usine à chaux et ciments désignée sous le nom « d'Angély »

située au lieu de ce nom, commune de Cahors, affectée à l'Est, comprenant trois étages et consistant en bâtiments d'exploitation, trois fours, carrières, pâtures, friches, rochers, le tout figurant au plan cadastral de la dite commune de Cahors, sous les numéros dix-sept, soixante-un, soixante-deux P, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six et soixante-sept P (17, 61, 62 P, 64, 65, 66 et 67 P) de la section K, pour une superficie de trois hectares quatre-vingt-onze ares, confrontant dans son ensemble du Nord, avec Mispoulié, ferblantier, de l'Ouest, avec Curé, propriétaire, du Midi, avec Marnières, de l'Est avec la Cie des chemins de fer d'Orléans, ou toutes autres et meilleures confrontations s'il y a lieu.

Ensemble toutes les dépendances des dits immeubles sans aucune exception ni réserve, comprenant notamment :

1^o une petite maison servant à l'habitation du chef de chantier sise au nord de l'usine, composée de quatre pièces ;
Au-dessous de cette maison se trouve une écurie ;
2^o Et un hangar nouvellement

construit en moellons et ciment avec planchers en volutes et couvert en tuiles situés au sud de la dite usine servant de magasin à chaux, de remise pour les voitures et de débarcadère pour les marchandises.

Dans la vente de l'Usine d'Angély ci-dessus désignée seront compris tous les immeubles par destination s'y trouvant et notamment :

- Au rez-de-chaussée :
Une machine fixe à vapeur avec chaudière à bouilleur et sa transmission ;
Une petite forge avec enclume et outillage ;
Un beffroi de commande de meule ;
Une pompe à eau élévatoire aspirante et foulante.
- Au premier étage :
Un moteur électrique de soixante chevaux ;
Un tube finisseur Dana ;
Un moulin à boulet ;
Un broyeur meule vertical avec son élévateur ;
Un doseur avec trémis ;
Une paire de meules ;
Une vis d'Archimède.
- Au troisième étage :
Deux bassins en tôle.

Se trouvent aussi compris dans la présente vente un chemin de fer Decauville avec deux wagonnets et tout l'outillage servant à l'exploitation de l'usine, ainsi que, bascule, camion, tombereaux, mulet, âne, harnais et sacherie et aussi la clientèle et l'achalandage ;

Près du hangar se trouve une petite construction dans laquelle est installée une trémie d'ensilage avec poseur automatique; la dite construction est reliée au hangar par une passerelle.

MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de trente **30.000** fr.

Les frais de la demande en partage et ceux exposés au jour de l'adjudication seront payables par l'adjudicataire en diminution de son prix.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où on peut en

prendre connaissance sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le 3 juillet 1913.

L'avoué poursuivant,

P. HUARD.

Enregistré à Cahors, le juillet mil neuf cent treize, fol. c. . . reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Le Receveur,

Signé : PEZEU.

Pour tous renseignements s'adresser :

1^o à M^e HUARD, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges ;

2^o à M^e CHATONET, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même tribunal, pourront être chargés d'enchérir.

Cahors, Imp. A. COUESLANT

Certifié véritable par le Gérant soussigné Cahors, le

Vu pour la légalisation de la signatureci-contre Le Maire,